

Initiatives ministérielles

Je proposerais au gouvernement du Canada d'essayer d'utiliser partout cette méthode. S'il y a des difficultés et si des entreprises trouvent que ce moyen coûte trop cher, le gouvernement du Canada devrait peut-être délier les cordons de la bourse pour honorer ses engagements et mettre un terme à cette destruction de notre environnement.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat à l'étape de la dernière lecture du projet de loi C-13. Je tiens d'abord à souligner que je trouve regrettable—il faut sans doute déplorer les priorités politiques de certains députés et de certains partis—que nos deux ministres chargés de l'environnement n'aient pas daigné prendre part, cette semaine, au débat sur ce projet de loi qui en est à l'étape de la troisième lecture.

Je sais pourquoi le ministre Charest est à Vancouver. J'aimerais à ce sujet vous faire part d'un fait divers. Le gouvernement fédéral a passé un contrat d'une valeur de 189 524\$ avec la société Burson-Marsteller Canada Ltd., pour la mise sur pied du programme des relations avec les médias et des communications. C'est la participation d'Environnement Canada à Globe 92. Je suis persuadé que le ministre veut en avoir pour ses 200 000\$ ou presque avec la société Burson-Marsteller, une entreprise mondialement connue depuis la catastrophe survenue à Bhopal.

Je trouve non moins étonnant, à ce stade-ci, que les critiques libéraux en matière d'environnement manquent de volonté et de sensibilité politiques au point de ne pas prendre part à un débat dont le ministre de l'Environnement, lors de sa comparution devant le comité permanent, a parlé en ces termes: «Ici, nous avons une mesure législative éminemment complexe. Selon moi, c'est une des plus importantes mesures que nous ayons jamais présentées à la Chambre.»

Voilà, selon le ministre, quelle était la priorité qu'il fallait accorder à ce projet de loi très important et éminemment complexe. Toutefois, j'ai le regret de dire que ce n'est qu'une demi-mesure. On aurait pu faire encore un petit effort pour que ce projet de loi soit à l'épreuve du temps. On a vu comment il a fallu bien peu de temps pour que les lignes directrices du Cabinet de 1984 volent en éclats ou soient perçues par certains comme une mesure administrative par suite des nombreuses décisions rendues par les tribunaux. Décret à l'origine, ces lignes directrices ne sont plus considérées que comme une mesure administrative.

• (1730)

Je le répète, il est regrettable que les priorités politiques de certains députés des deux partis soient telles que ceux-ci s'absentent fréquemment pour clamer sur tous les toits qu'ils ont la solution aux graves problèmes de l'environnement, alors qu'ils semblent se moquer de cette importante étape de l'étude de ce projet de loi.

C'est vraiment préoccupant. Les députés du Bloc québécois se sont évertués à proposer la nouvelle que, cet après-midi, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion pour marquer son opposition à cette mesure législative. Il importe de noter que la province de Québec—selon ce que rapportent les journaux d'aujourd'hui—ne demande pas le retrait du projet de loi.

Ne perdons pas cela de vue. On veut se servir du projet de loi C-13, dont nous abordons la dernière étape de l'étude, comme d'un paratonnerre politique, comme d'un moyen pour sensibiliser la population du Québec à une question d'ordre constitutionnel. Comme l'ont signalé d'autres députés et notamment le député d'Elk Island, les députés du Bloc et les autres députés québécois ont eu amplement l'occasion de comparaître devant le comité chargé d'examiner le projet de loi C-13.

N'oubliez pas que ce projet de loi est à l'étude depuis quatre ans et demi. Il a été présenté par le chef du Bloc québécois, le député de Lac-Saint-Jean. À la fin de la dernière session, le projet de loi C-78 a été présenté à nouveau, sans modification, en tant que projet de loi C-13. Ce dernier reprend exactement les mêmes mots qu'au dernier jour de la dernière session. C'est exactement la même mesure.

Je crois qu'on applique ici, comme cela se fait un peu trop souvent à l'égard de certaines questions, la politique de la corde raide. C'est impensable de la part de quiconque comprend vraiment et a pris le temps de comprendre ce que la commission Brundtland a dit en 1987 sur le développement durable et sur la façon de le réaliser peut-être—et peut-être seulement—dans l'intérêt de l'espèce humaine et de la plupart des autres espèces. Quiconque a compris cela ne se livre pas à ce genre de jeu politique aux dépens d'un projet de loi que je n'appuie pas pour ma part parce qu'il ne va pas assez loin. Je dirai à mes collègues du Bloc québécois et à tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec de ne pas oublier ce qu'a dit la commission Brundtland ni, non plus, ce qui arrive à notre environnement sur cette planète.

Cette question ne se prête pas au jeu de la politique. Les oiseaux volent d'un pays à l'autre et les poissons ne connaissent pas de frontières. Notre atmosphère est gravement touchée par le réchauffement de la planète et par